

Mairie de Loreux –

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 juin 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la salle des animations de Loreux en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, sous la présidence de Monsieur Joël HÉRISSET, Maire.

Présents : M. BAUDOIN Frédéric, M. BRETON Joël, Maire adjoint, M. GILLET Jean-Luc, Mme HÉMON Marianne, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme KUNTZ Annick, Mme MAYER Florence, Maire adjoint, M. RABIER Alexis, Mme ROSSETTO Nadia, M. TASD'HOMME Joël.

Absents/Excusés : M. COMBARELLE Stéphane

Pouvoirs : Néant

Madame Nadia ROSSETTO a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

M. le maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- **La création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{er} classe à temps non complet**
- **L'adhésion à l'agence technique départementale**
- **Les indemnités kilométriques**

Après lecture, le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2019 et propose de ne pas modifier les taux pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver les taux des trois taxes directes locales comme suit :

- **Habitation : 17,38 %**
- **Foncière (bâti) : 21,20 %**
- **Foncière (non bâti) : 65,19 %**

Affectation de résultats – Budget commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël Hérisset, Maire, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	17 609,56 €	196 967,55 €
Dépenses	47 764,97 €	147 873,95 €
Résultat exercice	(D) 30 155,41 €	(E) 49 093,60 €
Report exercice n-1 (excédent)	115 112,96 €	338 690,32 €
Résultat cumule (excédent)	84 957,55 €	387 783,92 €

Décide d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	
Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté : excédent)	387 783,92 €
Compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : excédent)	84 957,55 €

Affectation de résultats - Budget assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël Hérisset, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif présente :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	4 838,58 €	12 653,29 €
Dépenses	1 567,96 €	10 094,56 €
Résultat exercice	(E) 3 270,62 €	(D) 2 558,73 €
Report exercice n-1 (excédent)	39 470,21 €	6 848,21 €
Résultat cumule (excédent)	42 741,46 €	4 289,48 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter les excédents d'exploitation et d'investissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	
Compte 002 (résultat d'exploitation reporté : excédent)	4 289,48 €
Compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : excédent)	42 741,46 €

Vote : pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Approbation du budget primitif 2020 - Budget commune

Après s'être fait présenté le budget primitif 2020 du budget commune s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	567 368,92 €	567 368,92 €
Section d'investissement	387 847,69 €	387 847,69 €
Total	955 216,61 €	955 216,61 €

Approbation du budget primitif 2020 – Budget assainissement

Après s'être fait présenté le budget primitif 2020 du budget assainissement s'équilibrant en dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	13 981,24 €	13 981,24 €
Section d'investissement	47 054,44 €	47 054,44 €
Total	61 035,68 €	61 035,68 €

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2020 du budget commune et du budget assainissement comme présentés ci-dessus.

Vote : pour : 10

contre : 0

abstention : 0

EFFACEMENT DE DETTES DE CANTINE ET GARDERIE PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE LOREUX

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la commune de Millançay concernant un effacement de dettes pour des impayés de cantine et de garderie, d'un montant de 871,22 € pour une période allant de janvier 2018 à décembre 2019.

Considérant que cette dette concerne une habitante de la commune de Loreux,

Après avoir pris en considération que les frais réels de cantine sont pris à l'entière charge de la commune de Millançay, pour tous les élèves du RPI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de prendre en charge les impayés de cantine et de garderie

- autorise M. le Maire à mandater au compte.....la somme de 871,22 € au titre d'une subvention exceptionnelle au profit de la commune de Millançay.

ACHAT D'UNE PARCELLE ROUTE DE ROMORANTIN

Monsieur le Maire présente une proposition de vente de M. Tony Charpentier, propriétaire d'une parcelle cadastrée D 423 située route de Romorantin.

Il propose de la céder à la commune de Loreux au prix de 2 € le m², pour un montant de 834 € au total sachant que cette parcelle est d'une superficie de 417 m² et qu'il faut y inclure les frais de notaire.

Considérant l'emplacement de cette parcelle et les transactions dans ce secteur,

Le Conseil municipal :

- Propose l'acquisition de cette parcelle au prix de 1,20 € le m²
- Charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur Tony Charpentier pour approbation.

Vote : **pour : 10** **contre : 0** **abstention : 0**

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (28/35^{ème})

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2020.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2020.

Vote : **pour : 10** **contre : 0** **abstention : 0**

ADHÉSION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, d'une agence technique départementale en raison de la disparition de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État et les Communes.

En effet, elle a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre.

Considérant le besoin d'une assistance technique pour les réparations du pont au lieu-dit « Bois Clair ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les projets de statuts de cette agence technique départementale joints à la présente délibération.
- DECIDE d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant : Monsieur Joël Hérisset
- S'ENGAGE à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera proposé au Conseil d'Administration à 1 euro par habitant.

INDEMNITES KILOMÉTRIQUES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils peuvent prétendre, sur présentations de pièces justificatives et d'un état des frais, pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune (art. L 2123-18-1 et R 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales), à la prise en charge des frais de transport qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie en tant que membres ou pour représenter la commune de Loreux.

Cette prise en charge est assurée pour les frais de transport conformément au décret en vigueur, fixant les indemnités kilométriques selon le nombre de chevaux du véhicule utilisé.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer les ordres de mission concernant les élus municipaux et de prévoir les remboursements sur les bases ci-dessus définies. Les crédits seront votés au chapitre budgétaire correspondant.

Vote : **pour : 10** **contre : 0** **abstention : 0**

Questions diverses

- Solidarité Covid-19 : Remboursement de la MAIF

Monsieur le Maire demande aux membres sous quelle forme doit être reversée la somme de 30 € correspondant aux économies générées par la baisse des accidents de la route durant la période de confinement. Après avis, il est décidé de verser cette somme de 30 € au profit des soignants via la Fondation des Hôpitaux de Paris.

- Transfert du secrétariat du SIVOS à la mairie de Loreux :

Après lecture du courrier de M. Philippe Jacquet demandant de fixer les modalités du transfert du secrétariat du SIVOS actuellement établi à la mairie de Millançay. Une convention sera établie pour fixer les conditions d'utilisation des locaux sans conditions financières mises à part les frais de reproduction qui seront remboursés à la commune de Loreux.

- Chemin rural de l'Allée du Roi

M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. Matthieu MICOU, l'avocat en charge du litige concernant le statut juridique de l'Allée du Roi.

Après étude des documents qui lui ont été remis, l'acte de vente du 8 juillet 1963 et la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 1963 prouvent que ce chemin, non cadastré est une voie privée.

- Régie d'avances

Afin de faciliter les achats ponctuels pour la commune, Monsieur le Maire propose de créer une régie d'avances.

- Tennis

Constatant qu'une fois de plus la porte d'accès du court de tennis a été forcée, il est décidé de ne plus fermer la porte à clé

- Emprunt à taux zéro

Un emprunt de 14 500 € au taux zéro va être contracté auprès de la banque des territoires pour permettre de financer une partie des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère.

- Entretien du bardage de la salle des fêtes

Le devis de M. Plaut Sébastien a été retenu pour un montant de 3 960,00 € TTC.

- Dépose de 2 projecteurs non utilisés à l'église

Le coût de l'intervention de l'entreprise Elec Service Centre est de 455,40 € TTC.

- Fleurissement de la mairie - salle des animations – étang communal :

Pour soutenir les horticulteurs du Loir-et-Cher, fortement impactés par la crise sanitaire, le Président du Conseil départemental a acheté des plants de fleurs et de légumes pour en doter gracieusement les EHPAD et les communes qui en font la demande.

- Cantines scolaires du RPI Loreux – Millançay - Villeherviers

Monsieur le Maire souligne que le coût réel des dépenses des cantines est supporté uniquement par les communes de Millançay et de Villeherviers.

- Au vu de la demande récurrente des personnes désirant louer la salle des animations avec de la vaisselle, il est envisagé de se renseigner auprès d'une commune voisine (Marcilly-en-Gault) pour connaître leurs modalités de fonctionnement.

- Achat d'un défibrillateur

La mise à disposition d'un défibrillateur étant obligatoire dans les établissements recevant du public, il est prévu l'installation de cet équipement à la salle des animations, son financement pouvant être aidé par la fondation CNP Assurances.

- Boîte à livres

Mme Florence Mayer informe que Mme Marie-Claire Delattre se propose de veiller au rangement des étagères de la boîte à livres.

Fin de séance : 19h40